

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 MAI

MORALITÉ

On se dispute dans quelques journaux pour savoir si les cris de : Vive Carnot ! l'emportaient pendant la tournée présidentielle sur ceux de : Vive Boulanger !

On discutera encore dans le reste de la France que déjà le Président sera oublié dans les contrées qu'il a traversées. C'est donc un début fort oiseux.

Mais a-t-on remarqué que si certains signaient les manifestations sympathiques ou enthousiastes s'adressant à tel ou tel personnage, nulle part on ne parle d'acclamations en faveur de la République.

Ce qui a frappé tous les spectateurs désintéressés du voyage présidentiel, c'est la froideur, l'indifférence, nous pourrions dire l'hostilité et la répulsion des populations à l'égard du régime républicain. Partout on a pu constater la fatigue du pays, son désir d'en finir avec les institutions et le personnel gouvernemental actuel.

Nous constatons cet état d'esprit dès les premiers jours du voyage ; aujourd'hui, après avoir traversé quinze départements, assisté à cent réceptions, la moralité qui se dégage la voici : la République n'est plus à abattre, elle est à ramasser.

LES IDÉES DE M. FERROUL

M. Ferroul, le nouvel élu de l'Aude, a des idées très arrêtées en politique comme en médecine. Voilà quelques-unes des déclarations qu'il a faites dans un journal radical de Montpellier, l'Emancipation sociale :

- « — Le suffrage universel est une blague. » « — Il faut traiter les radicaux et les extrême gauche sur le même pied que les opportunistes. » « — Tous fumistes, les pontifes du radicalisme, les Clémenceau, les Tony Révilton et autres. L'extrême gauche ne gouvernerait pas autrement que l'opportunisme. »

« — Qui que ce soit que vous nommiez pour vous diriger, quand bien même celui-là serait sincère et honnête, il deviendra comme les autres. »

« — Qu'est-ce que la patrie ? Une superfétation, une attraction machiavélique. Pour nous, révolutionnaires cosmopolites, la patrie est l'endroit où l'on se trouve bien. »

« — La force est la condition indispensable de la marche en avant de tout progrès humain et social. »

« — L'insurrection est le seul moyen pour les opprimés de secouer toutes les tyrannies. »

« — Le système terroriste pourrait s'acclimater en France plus tôt qu'on ne pense. La révolution armée, la jacquerie ouvrière n'a pas la patience d'attendre. »

« — Visions la caisse du bourgeois, saignons-la, vidons-la par la grève. »

« — Il y aurait de quoi se tenir les côtes de rire, si quelque bon bougre cassait la gueule aux magistrats qui condamnent les anarchistes. »

« — Vive l'anarchie ! le meilleur des gouvernements, c'est l'anarchie ! »

« — Nous devons être prêts à l'heure où le rouge drapeau des prolétaires, disparu dans la tourmente de 1871, flottera de nouveau dans les villes soulevées. »

« — Citoyens, tête nue devant le drapeau rouge. Salut au drapeau rouge. »

« Vive la Commune ! »

M. Ferroul nous promet de fort intéressantes séances à la Chambre s'il développe ses idées à la tribune.

Ajoutons que M. Ferroul a promis de demander la réintégration de M. Boulanger dans les cadres de l'armée. Nous le verrons bientôt boulangiste décidé.

M. FÉLIX PYAT ET LA LEVÉE EN MASSE

M. Félix Pyat, député des Bouches-du-Rhône, vient d'adresser aux électeurs municipaux une proclamation dont nous détachons les phrases suivantes :

« La patrie est menacée au dehors et au

dedans ; la souveraineté du peuple est attaquée comme autrefois et par le même ennemi... monocratie contre démocratie. »

« Au même mal, même remède ? Lequel ? La Commune. »

« C'est la Commune de 92 qui a sauvé France et République. C'est encore la Commune qui les sauvera aujourd'hui. »

« La Commune est la base de la nation. Elle en a été l'origine ; elle en sera le salut. »

« La réaction, sous sa triple forme, royauté, empire et dictature, conspire à Paris et à Berlin contre la Révolution. »

« Le coup d'Etat est possible et la guerre probable. »

« Ne nous fions pas à un homme, à une Chambre, allié... à personne qu'à nous tous ! »

« Le sauveur nous perdra, l'allié nous dupera ; le Parlement nous lâchera. La Révolution seule peut sauver la Révolution. »

« Comment ? Par la Commune. »

« Le pouvoir bourgeois est incapable de nous garder. Mêmes ministres qui ont livré Paris. Mêmes généraux qui ont trahi Metz ! »

« Remplissons tout, les Bazaine par les Hoche, les Favre par les Danton, les auxiliaires par les volontaires. »

« Au Césarisme opposons le socialisme, au gouvernement le peuple, à l'alliance russe la levée en masse. »

La « levée en masse » ! Il y a longtemps que nous n'en avons entendu parler ; après dix-huit ans d'éclipse, M. Pyat nous remet en face de cette vieille connaissance. Mais puisque M. Pyat veut le retour de la Commune, il était tout naturel qu'il réclamât aussi la « sortie torrentielle » ; l'une ne va pas sans l'autre.

LETTRE DE M. DÉROULÈDE

Le Temps a publié la lettre suivante :

Paris, 1<sup>er</sup> mai 1888.

Monsieur le directeur, Après avoir reproduit une lettre du général Boulanger dans laquelle il est dit que la France démocratique n'a aucune pensée d'agression, le

Temps d'hier soir me pose cette question : « Qu'en pense M. Déroulède ? »

Voici ma réponse :

« Les parlementaires qui s'essayent à gouverner la République depuis douze ans ont si bien désorganisé l'Etat, si bien bouleversés les administrations, confondu les pouvoirs et ruiné nos finances, que le devoir des patriotes réfléchis est de parer avant tout aux dangers de la situation intérieure. »

« Ceux qui jetteraient aujourd'hui le cri de guerre seraient donc, selon moi aussi, des criminels ou des fous. »

« C'est à la réorganisation de la République, c'est à sa réforme que nous devons actuellement consacrer tous nos efforts et toutes nos forces. »

« Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma bien parfaite considération. »

PAUL DÉROULÈDE.

C'est fort bien dit. La République a, en effet, tout désorganisé et réduit la France à l'état le plus misérable, et il est certain qu'il faut être fou et criminel pour provoquer l'Allemagne dans cette situation. Or, c'est là l'œuvre des boulangistes qui ne cessent de dire :

« Boulanger fait reculer Bismark. »

« Boulanger est la terreur de l'armée allemande. »

Le crime, le voilà. Il git dans ces vantardises folles que les Allemands considèrent comme des provocations, comme des injures.

INFORMATIONS

De grands efforts sont faits en ce moment par les opportunistes pour amener M. Floquet à se montrer sympathique au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Les opportunistes s'engageraient, si M. Floquet entrait dans leurs vues, à soutenir le ministère jusqu'aux élections. On dit que M. Sadi Carnot serait favorable au scrutin d'arrondissement.

Mais nous croyons que, malgré tout, la motion ferryste échouera, car la droite ne sera ni dupe, ni complice, et les radicaux combattent avec acharnement la « réforme » chère à M. J. Ferry.

\*\*

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Pendant ce temps, Ellen se rappelait que sa mère lui avait quelquefois parlé d'une branche de la famille de son père qui avait été faire fortune à Londres et qui était devenue protestante. Elle savait même qu'autrefois cet oncle et son père avaient eu des démêlés à ce sujet ; depuis elle n'en avait jamais entendu parler. Mais tous ces souvenirs qui lui revenaient maintenant à la mémoire n'étaient pas faits pour la rassurer ; néanmoins elle fit quelques pas en avant.

« Miss Ellen, continua le géant avec une grosse voix, j'ai appris votre malheur, j'habite en Écosse, je suis votre seul parent, et j'arrive il y a une heure. Je vous attends. Vous êtes mineure, la loi m'a fait votre tuteur, j'en remplirai les charges jusqu'à votre majorité, je suis venu vous chercher... »

A ce dernier mot, Ellen, qui restait debout devant son oncle, releva la tête, et son regard profond s'attacha sur le colosse qu'elle avait devant elle avec tant d'étonnement et de chagrin, que sir

Glengarry éprouva le besoin de lui répéter :

— Je suis venu vous chercher.

Pourtant Ellen avait bien compris, son cœur se brisait une seconde fois. Elle voulait parler, la voix lui manqua ; mais bientôt, dominant son trouble par un effort énergique, elle balbutia :

— Je vous remercie, mon oncle, j'étais seule ici... je ne savais que faire...

Sir Glengarry la regarda froidement.

— Je pense qu'il vous faudra quelques heures pour mettre dans une malle ce qui vous est nécessaire. Les domestiques resteront ici. J'ai déjà réglé ce premier point.

Il tira sa montre :

— Il est deux heures, soyez prête à cinq, quand je reviendrai.

Puis, saisissant son chapeau et sa canne, il sortit sans attendre la réponse d'Ellen.

Quand il fut dehors, il poussa un grand soupir, comme s'il venait de livrer une bataille. Il tira de sa poche un étui à cigares en maroquin rouge, portant ses chiffres en lettres d'or, prit dedans un long cigare des Indes, blond et parfumé, et l'alluma tranquillement. Enfin il descendit à grandes enjambées le perron du Fern-Cottage et disparut bientôt dans le tournant du sentier.

Quant à Ellen, elle était restée atterrée. Il lui fallait donc déjà quitter le tombeau de sa mère, le pays qu'elle habitait, sa patrie tout entière, et

cela pour aller vivre avec un homme qui ne partageait pas ses croyances religieuses. Son âme irlandaise, par conséquent profondément catholique et fière, souffrirait une constante oppression. Comme la résignation lui était difficile !

Elle fondit en larmes et se jeta dans le vieux fauteuil d'O'Connell. Le curé s'approcha d'elle : il devina son chagrin.

— Ma pauvre enfant ! dit-il simplement.

Sa pitié calma Ellen. Elle essuya ses larmes, et, le regardant en face :

— Oh ! monsieur le curé, comme je m'attendais peu à ce nouveau malheur ! Quitter la maison où je suis née pour aller vivre en pays hérétique !

— Vous demandiez votre devoir tout à l'heure, miss Ellen ; le voilà ! Il est rude, c'est vrai, il est dur à accepter ; mais, ma chère fille, vous aurez peut-être du bien à faire là-bas.

— Oh ! j'irai, monsieur le curé, seulement... je souffre...

— Rappelez-vous, mon enfant, que les fruits qui mûrissent de bonne heure sont les plus doux à cueillir, et d'ailleurs, quand vous vous sentirez faible, appelez la sainte Vierge à votre secours.

— La sainte Vierge ! répéta Ellen, comme un écho ; je vais dans un pays où on ne l'honore pas.

— L'asile qu'elle trouvera dans votre cœur ne lui en sera que plus cher, miss Ellen : elle vous protégera ; restez ferme dans votre foi, mon enfant.

— Je vous le promets, murmura Ellen.

Le prêtre se leva pour sortir.

— Adieu, ma chère fille, je prierai pour vous ; le tombeau de votre mère sera bien soigné.

— Oh ! merci, monsieur le curé, adieu, ne m'oubliez pas !

Et la porte du Fern-Cottage se referma derrière le vieux prêtre.

III

A cinq heures sonnait, Ellen entendit un pas lourd et régulier sur les marches du perron. La jeune fille avait rempli une malle de ses objets de toilette, de quelques bijoux de famille, de plusieurs souvenirs d'O'Connell que sa mère avait gardés, entre autres une petite croix d'argent qu'il avait portée à sa chaîne de montre ; puis elle avait jeté un long manteau noir sur sa robe de deuil, et elle était descendue au salon pour attendre son oncle.

Quand sir Glengarry entra, Ellen disait adieu à ses vieux domestiques ; les larmes lui venaient aux yeux : comme elle allait être étrangère dans cette Écosse où personne ne la connaissait !

L'entrée du géant fit trembler les pauvres vieux ; Ellen leur tendit la main à tous les deux pour les rassurer. Bet-y, ne pouvant plus se contenir, pleura à chaudes larmes.

— Êtes-vous prête, miss Ellen ? dit sir Glengarry.

M. Sadi Carnot se montre médiocrement satisfait de sa tournée en province. On dit qu'il est peu disposé à recommencer. D'autres disent cependant qu'à son second voyage le Président irait à Lyon.

On lit dans l'Événement :

« Nous croyons savoir que le général de Miribel sera probablement appelé par M. de Freycinet, ministre de la guerre, pour remplir les fonctions de chef d'état-major général. »

La nomination serait excellente ; donc, jusqu'à nouvel ordre, nous la croyons improbable.

M. de Freycinet a communiqué aux journaux du soir une note tendant à démentir l'accueil assez froid qu'il a reçu au camp de Châlons.

Personne ne s'y trompera.

#### LES VINS EN BOUTEILLES

Les délégués de la société d'agriculture de France : MM. Josereau, Jacquemard, Tessonier, le comte de Luçay et Le Trésor de la Roque, ont été reçus hier matin par M. le ministre des affaires étrangères, qu'ils ont entretenu du préjudice causé aux producteurs français par la surtaxe imposée, en Angleterre, aux vins en bouteilles de provenance française.

M. Goblet a assuré les délégués de la sollicitude du gouvernement français pour les intérêts du commerce national. Il a ajouté que notre ambassadeur à Londres avait reçu des instructions l'engageant d'activer les négociations entreprises à cette occasion avec le gouvernement anglais.

Le général Boulanger a adressé à M. Léandri, rédacteur en chef de la Défense, de Bastia, la lettre suivante :

Paris, 25 avril.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et par laquelle vous m'avez fait connaître l'ordre du jour voté à la suite d'une réunion tenue à Ajaccio.

Cette dépêche résume en quelques mots mon programme politique contre le parlementarisme : pour la patrie et pour le peuple.

Telle est, en effet, ma devise, et je suis heureux de l'approbation des patriotes corses, dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète.

J'ai été vivement touché de leur témoignage de sympathie et je vous prie de leur en exprimer toute ma gratitude.

Veuillez agréer, monsieur, avec tous mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Général BOULANGER.

C'est, on le sait, M. Léandri qui, il y a deux ans, avait essayé de faire un soulèvement à main armée.

#### VOL DE CARTOUCHES LEBEL

Un vol de dix-neuf cartouches Lebel a été commis à la cartoucherie de la rue d'Esquerchin, à Douai, dans les circonstances suivantes :

Les cartouches Lebel fabriquées par la cartoucherie de Douai sont soumises à diverses épreuves, notamment en ce qui a trait à leur détérioration par suite de l'humidité de l'air. A cet effet, on les expose par lots dans des cadres en bois que l'on expose pendant la nuit dans les fossés des fortifications, dont une partie forme une dépendance de la cartoucherie.

Ces expériences sont commencées depuis quelque temps et n'avaient jusqu'ici donné lieu à aucun incident.

Mercredi matin, le capitaine de Saint-Pardoux, chargé du service, reconnu, en faisant sa tournée habituelle, que 19 cartouches avaient disparu de l'un des lots, pendant la nuit. Il n'y a pas de factionnaires du côté où le vol a été commis, mais la hauteur du rempart en cet endroit et les clôtures de la cartoucherie paraissent être une sauvegarde suffisante.

Les artificiers et sous-officiers chargés du service ont été enfermés et mis au secret par ordre du colonel directeur de l'atelier de construction. Le colonel Wartel, commandant par intérim la brigade d'artillerie, a ouvert une enquête.

Tous les chefs de corps et de service ont été appelés à l'hôtel de la brigade.

D'après le Figaro, M<sup>me</sup> Duvivier, dont nous avons annoncé la mort, n'était pas veuve du général tué en 1848.

Le général de division Duvivier, dit-il, dont elle était veuve, n'avait aucune parenté, quoi qu'on en ait dit, avec l'officier général du même nom, tué en 1848. Après avoir fait avec éclat toutes les campagnes du premier Empire, René-Charles Duvivier commandait en dernier lieu la division de Rennes ; atteint par la limite d'âge en 1850, il fut élu député dans la Mayenne, son pays natal, qu'il représenta jusqu'à sa mort, survenue en 1852.

M<sup>me</sup> Duvivier laisse deux fils et trois filles.

Le Temps signale en ces termes les beaux effets de l'administration républicaine en Cochinchine :

« La situation actuelle est un véritable gâchis. Les décisions prises un jour sont rapportées le lendemain, l'administration ne sait plus à quelle impulsion obéir, et l'effet que produisent sur ces Annamites ces changements, ces tâtonnements continuels, est absolument déplorable. »

« La situation générale du pays est de plus en plus mauvaise. Le contribuable indigène est écrasé d'impôts ; la crise administrative se complique d'une crise commerciale qui va tous les jours s'accroissant, et il est à craindre que l'année prochaine l'impôt ne rentre que difficilement si la situation ne s'améliore pas. »

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — La Gazette de l'Allemagne du Nord raconte que le prince de Bismarck a visité la fabrique de M. Henri Freese, chargé de fournir le pavé en bois de hêtre destiné aux voies de tramways.

Le bois provient des forêts que le prince possède à Friedrichsruhe. Une voix s'étant élevée du milieu de la foule devant la fabrique pour pousser le cri de : Vive le prince de la paix ! le chancelier a dit à M. Freese : « Grâce à Dieu, la paix a pu être maintenue jusqu'à présent. »

En sortant, le chancelier a laissé pour les ouvriers quelques pièces d'or à l'effigie de l'empereur Frédéric.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

En l'absence de toute liste conservatrice à Saumur pour les élections municipales de demain, les électeurs ne doivent pas s'abstenir.

Ils doivent voter pour des noms quelconques de concitoyens honorables, dont les scrutateurs ont à tenir compte au dépouillement.

Sans doute, ces voix ne profiteront pas à ceux qui les auront reçues, mais elles peuvent avoir leur utilité et amener un ballottage.

Dans son numéro d'hier, le Courrier publie une lettre d'un électeur qui pourrait bien être un candidat ou tout au moins un intime de ce candidat ; en tout cas, cette lettre est d'un mécontent.

Il y a certainement de quoi. Qu'on en juge :

La liste élaborée par le comité républicain ne porte pas le nom de M. Renou, ancien conseiller. Pourquoi cet ostracisme ? Est-ce que M. Combiar aurait peur de la popularité de l'évincé ? Est-ce parce que le citoyen Renou ne serait pas assez — ou trop — républicain ? Il paraît qu'il y a une mesure, même au sein du Conseil municipal de Saumur.

Le comité a également évincé M. Lema-rinier, professeur au collège communal, parce que, dit-on, il émerge au budget de la Ville. Il y a quatre ans, nous avons signalé cette anomalie ; il faut du temps à nos républicains pour voir clair.

Nous ignorons les motifs qui ont pu pousser à une telle détermination les membres du comité républicain, surtout, comme dit le correspondant du Courrier, au moment où l'union dans la cause est si nécessaire.

Il est probable que cela ne se passera pas ainsi. MM. Renou et Lema-rinier doivent, par réciprocité de procédé, lancer une liste de leur composition, liste qui pourrait bien faire échec à celle du comité républicain.

A un moment de la route, après avoir visiblement lutté contre le désir de suivre une de ses plus chères habitudes, sir Glengarry demanda à Ellen s'il pouvait fumer.

La jeune fille fit en souriant un signe d'assentiment, et l'Écossais tira de nouveau son grand porte-cigares.

La voiture les emmena à travers la Vallée-Noire, puis elle reprit les montagnes, et vers le soir sir Glengarry et sa nièce arrivèrent aux célèbres lacs de Killarney. Ils devaient passer la nuit dans un hôtel situé sur les bords du Lough Leane, le plus grand et le plus beau des quatre. Là, sir Robert se fit servir un diner copieux, qu'il absorba de grand appétit. Et comme Ellen touchait à peine à tout ce qu'on lui servait, son oncle la regardait avec étonnement.

— Vous ne mangez guère, ma nièce ; si vous avez faim, ne vous gênez pas.

— Merci, mon oncle, répondait doucement la jeune fille.

Le diner achevé, sir Glengarry entra dans le salon des fumeurs. Avant de monter à sa chambre, Ellen, faisant un effort sur sa timidité, lui tendit en tremblant sa petite main blanche. Il s'inclina et la baisa avec beaucoup de cérémonie.

Puis il la regarda s'éloigner avec une espèce de sourire qu'on eût pu prendre pour de la satisfaction, et il alluma sa pipe en murmurant :

Dernière heure. — On distribue une liste portant les noms de MM. Renou et Lema-rinier.

MM. Georges Terrien, Vinsonneau, Boret et Grosbois sont évincés.

#### A QUAND LE DÉGRÈVEMENT DES VIGNES PHYLLOXÉRÉS ?

On se rappelle qu'une loi du 4<sup>er</sup> décembre 1887 a exonéré de l'impôt foncier, pendant quatre ans, toutes les vignes replantées en terrains phylloxérés ; cette exonération est, de plus, applicable à toutes les vignes qui, à l'époque du 4<sup>er</sup> janvier 1888, se trouvaient âgées de moins de quatre ans.

Nous attendons encore l'effet de cette promesse. Beaucoup de viticulteurs ont déjà acquitté un semestre de leurs contributions pour 1888, et le conseil d'Etat n'a point arrêté le règlement d'administration publique qui doit fixer les formalités nécessaires pour obtenir le dégrèvement.

On nous assure, il est vrai, que nous ne perdrons rien pour attendre. Un ministre, interrogé à la fin du mois de mars dernier par un député de la Gironde, avait répondu :

« L'exemption d'impôt sera acquise à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1888, quelle que soit l'époque à laquelle les intéressés seront mis en mesure de présenter leur demande de dégrèvement. »

Tout cela n'empêche que le conseil d'Etat ne délibère un peu trop à son aise.

#### AVIS AUX COMMERÇANTS

Un avis dont les commerçants feront bien de prendre note.

Tous les agents du Trésor viennent de recevoir des instructions formelles relatives à la circulation de la monnaie de billon qui n'est pas à l'effigie nationale, notamment des pièces italiennes et espagnoles de cinq et dix centimes.

Défense expresse est signifiée de recevoir dorénavant cette monnaie dans les caisses publiques.

RÉGATES DE SAUMUR. — C'est jeudi prochain, jour de l'Ascension, que la Société Nautique donnera ses grandes Régates sur la Loire. On dit que de nombreuses équipes sont engagées pour ces joutes nautiques, trop rares à Saumur, surtout avec le fleuve que nous possédons.

#### FÊTES ET ASSEMBLÉES PROCHAINES AUX ENVIRONS

Dimanche 6 mai, assemblée à la Croix-Verte.

Judi 10 mai (Ascension), assemblée à Villebernier ; assemblée et concours de tir à Brézé.

Dimanche 13 mai, assemblée au Pont-Fouchard.

VÉLOCIPÈDES. — Des courses de vélocipèdes, organisées par le Véloce-Club angevin, auront lieu, à Angers, au Jardin du Mail, jeudi 10 et dimanche 13 mai. — Judi, 7 courses pour monocycles, bicyclettes et tricycles. — Dimanche, course de fond, 300 fr. au 4<sup>er</sup>.

— Oui, monsieur... oui, mon oncle, répondit la jeune fille.

— Venez alors, les chevaux nous attendent.

Puis, se tournant vers les deux vieux :

— Vos gages ont été payés ? dit-il.

— Nous ne voulons pas d'argent, dit Glenford en relevant la tête, nous avons servi mistress Mac-Gaway...

Sir Glengarry l'interrompit :

— Allons donc ! Tout service doit être payé.

Il tira de son porte-monnaie cinq ou six livres sterling qu'il voulut mettre dans la main de Glenford ; mais le vieux pêcheur, moitié par fierté, moitié par frayeur, retira son bras.

— Vous ne voulez pas ? A votre aise ! dit sir Glengarry.

Et il jeta les pièces d'or sur la table.

Puis il s'empara du sac qu'Ellen tenait à la main et lui fit signe de passer devant lui. La jeune fille lança un dernier regard d'adieu à sa fidèle Betsy et disparut, cachée par la large carrure de l'Écossais.

Une voiture que celui-ci avait retenue la veille à Kenmare les attendait à la porte du jardin. Ellen monta la première, son oncle s'installa à ses côtés ; puis la jeune fille regarda tout autour d'elle, ce charmant Fern-Cottage, les montagnes, le village qu'elle quittait peut-être pour toujours, et, baissant sur son visage son voile de crêpe, elle

tutta contre la douleur qui l'envahissait.

Quand la voiture passa à travers Dumborough, les pêcheurs furent extrêmement surpris de voir un homme qu'ils ne connaissaient pas emmener leur chère Ellen. Ils se demandèrent où elle allait ; mais, en voyant la malle qui était attachée à la calèche, ils pensèrent bien que la jeune fille ne reviendrait pas de sitôt et manifestèrent à haute voix leurs regrets et leur mécontentement.

Mais, un instant après, Ellen et son oncle avaient dépassé le village et on ne voyait plus que le clocher qui s'élevait au-dessus des toits de chaume.

Tout à coup la jeune fille eut un tressaillement : elle fixait son regard sur un repli de montagne où une statue de la sainte Vierge était posée, et devant laquelle une grande ombre noire se dressait.

De loin cette forme sombre lui fit un signe, qu'Ellen prit pour une bénédiction ; elle baisa la tête et fit de la main un geste d'adieu.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda l'Écossais.

— C'est notre bon curé.

Sir Glengarry eut un sourire moqueur : il ouvrit la bouche comme pour répondre, mais il ne dit rien.

Le voyage fut fatigant et ennuyeux. L'oncle était froid, silencieux ; mais il avait tout prévu, et Ellen ne trouvait rien à dire ; du reste, elle avait assez à faire à combattre son chagrin.

— Elle a vraiment un certain air, cette petite papiste.

Le lendemain matin Ellen, se réveilla fiévreuse. Elle avait passé une nuit agitée ; elle se leva cependant, s'habilla, et, entendant toujours dans la chambre voisine le roulement régulier de son oncle, elle descendit et fit quelques pas sur la terrasse de l'hôtel.

En face d'elle s'étendait le Lough Leane, borné par des collines couvertes d'ormes, de hêtres, d'ifs, de houx, et aussi de ce charmant arbuste que les Irlandais appellent l'arbre à fraises et les touristes le myrte de Killarney, avec ses baies rouges et ses grappes de fleurs qui se détachent sur des feuilles d'un vert lustré et sombre. Les îles de Ross, d'Ionistfallen, élevaient leurs bouquets de verdure et leurs vieilles ruines au-dessus des eaux bleues du lac, et le soleil levant qui venait frapper sur les rochers de la rive jetait des flots de lumière sur ce spectacle enchanteur.

Longtemps Ellen resta là, pensive ; elle repré-sentait des forces pour toute la journée, quand un grand bruit de pas, de voix, lui fit dresser l'oreille.

C'était son oncle qui commandait le déjeuner.

(A suivre.)

GERMAINE D'ARJOU.

**DOUCES.** — Un jour de la semaine dernière, vers 9 heures du soir, le train 418, allant de Montreuil, en passant sur le territoire de Douces, a heurté un tas de pierres placées sur la voie.  
Une main criminelle avait, au passage à niveau n° 77, placé de grosses pierres, et introduit dans le contre rail de plus petites qui contreboutaient un bloc de pierres dures d'environ 30 kilogrammes.  
Cette tentative a heureusement échoué. Le coupable est inconnu.

**MORT D'UNE CENTENAIRE**

Le Phare de la Loire annonçait, ces jours passés, que M<sup>me</sup> veuve Parnel, née Bara, née à Dinard, le 24 avril 1788, célébrait, au milieu de ses enfants et petits-enfants, le centième anniversaire de sa naissance.  
La vénérable centenaire ne devait pas survivre longtemps à cette journée de fête. Jeudi matin, dit notre confrère, sans que rien ait pressenti une fin imminente, elle s'affaissa et rendit doucement le dernier soupir.

**UN SUICIDE A LA CASERNE DE VITRÉ**

La caserne d'infanterie de Vitré a été, mercredi, le théâtre d'un drame atroce.  
Le sieur Richer, élève musicien au 70<sup>e</sup>, paraissait triste et préoccupé depuis quelque temps. Chagrins d'amour, disaient ses camarades en riant. Richer les laissait rire sans répondre. Mais, mardi, voulant en finir avec la vie, il avala une certaine quantité de minium; malgré les douleurs épouvantables qu'il éprouva bientôt, car le minium est un poison violent, Richer tint bon toute la journée, ne se plaignant à personne. Mercredi, vers 9 heures, trouvant que la mort ne venait pas assez vite, il prit son fusil, le chargea et monta dans le grenier.  
Un moment après, une détonation éclatait.  
Les soldats se précipitèrent dans le grenier et trouvèrent Richer étendu sur le parquet, son fusil fumant à côté de lui. Le malheureux s'était tiré une balle dans la poitrine, il respirait encore. On le transporta à l'hôpital où son état fut jugé désespéré, une heure après, en effet, il n'était plus.  
On ignore les causes qui ont poussé ce jeune homme à se donner la mort. Chagrins d'amour peut-être, comme disaient ses camarades. (Eclairceur.)

**UN AMATEUR DANS LA CAGE AUX LIONS**

A Vitré (Ille-et-Vilaine), un voyageur de commerce, M. Goureau, est entré dans la cage aux lions avec la domptesse miss Zalia, directrice de la ménagerie Lorraine. Il a aidé la domptesse à faire manœuvrer deux lions et deux hyènes. La séance a duré 40 minutes, et le dompteur improvisé est sorti aux applaudissements de la foule.

**EXHIBITION SCANDALEUSE**

Il y a quelques jours, un de nos amis, passant à Lorient, eut la curiosité d'entrer dans un café-concert et fut tout surpris de voir sur l'estrade un soldat en uniforme chantant des chansonnettes.  
Il est évident que ce fait se produit à l'insu de l'autorité militaire et que celle-ci prendra les mesures nécessaires pour interdire l'exhibition de l'uniforme français sur les tréteaux de ces établissements.

**Etat civil de la ville de Saumur**

Du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 1888.

**NAISSANCES**

- Le 1<sup>er</sup>. — Juliette-Marie Boret, rue de la Croix-Verte; — Louise-Marie Robion, rue du Puits-Neuf.
- Le 5. — Charlotte Alzon, à l'Hospice; — Angèle Taugourdeau, rue de la Basse-Île.
- Le 7. — Adolphe Gabillard, rue Notre-Dame; — Louise-Marie-Emilie Lecoy, rue du Temple.
- Le 9. — Charles Gallais, rue de l'Ancienne-Gare; — Eugénie Balquier, rue de Fenet.
- Le 10. — Suzanne-Antoinette Boutin, quai de Limoges; — Aline-Joséphine Cherin, rue Saint-Lazare.
- Le 11. — Maurice Guilbault, rue Cendrière.
- Le 12. — Albert Robineau, rue Notre-Dame.

- Le 14. — Augustine-Henriette Mercier, à l'Hospice.
- Le 15. — Emilie-Augustine Daviau, rue Notre-Dame.
- Le 16. — Louis Berger, rue de la Visitation.
- Le 17. — Marie-Joséphine Lagneaud, rue de la Tonnelle.
- Le 18. — Gabriel-Léon Chalmon, rue Saint-Nicolas.
- Le 21. — Germaine Boyer, rue Nationale.
- Le 22. — Ernest-Gabriel-Joseph Gelusseau, rue Cour-Saint-Jean; — Charles-Eugène Diébolt, rue Pavée; — Yvonne-Augustine Ledeuil, Montée-du-Fort.
- Le 26. — Aimé-Auguste-Victor Sauleau, place du Roi-René.
- Le 28. — Jeanne-Denise Charruau, rue Notre-Dame.
- Le 29. — Marie-Antoinette Trotin, rue de Bordeaux.
- Le 30. — Auguste-Gaston Gaultier, rue des Saulaies.

**MARIAGES**

- Le 2. — Claude Camus, directeur de la Société Générale, a épousé Victoire-Marie His, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 3. — Alphonse Bazonnet, cocher, a épousé Jeanne-Marie Le Guédard, cuisinière, tous deux de Saumur; — Jules Plion, chapelier, a épousé Eugénie-Hortense Rambert, chapelière, tous deux de Saumur; — Constant Roi, tailleur de pierre, a épousé Eugénie Breton, gantière, tous deux de Saumur; — Victor Delabrosse, employé de commerce, a épousé Antoinette Gaillard, lingère, tous deux de Saumur; — Jules-Auguste Bruyère, architecte, a épousé Jeanne-Marie Grellet, sans profession, tous deux de Saumur; — Joseph-François Gros, ferblantier, a épousé Adèle Godenèche, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 4. — Henri Legodec, agent-voyer, du Louroux-Beconnais, a épousé Jeanne-Amélie Mée, sans profession, de Saumur; — Louis Cesbron, employé de commerce, a épousé Alphonsine Turpin, sans profession, tous deux de Saumur; — Raoul-Théophile Loiseau, comptable, a épousé Léontine Ploquin, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 9. — Ferdinand Finet, cocher, a épousé Augustine Billet, couturière, tous deux de Saumur; — Charles Tessier, tailleur de pierre, a épousé Eugénie Mercier, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 10. — Eugène Vacher, serrurier, a épousé Eugénie Augustin, couturière, tous deux de Saumur; — Charles Martineau, bijoutier, a épousé Augustine Desnoes, sans profession, tous deux de Saumur; — Louis Martineau, tailleur de pierre, de Montreuil-Bellay, a épousé Angèle Doc, sans profession, de Saumur; — Arthur-Auguste Dupoux (veuf), comptable, de Paris, a épousé Louise Maurice (veuve), sans profession, de Saumur; — François Gangneux, chapelier, a épousé Marie Pépinière, chapelière, tous deux de Saumur.
- Le 14. — Eugène Cibron, peintre, a épousé Emilie Ruesche, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 24. — Auguste Barge, charpentier, a épousé Emilie-Marie Turpin, sans profession, tous deux de Saumur; — Joseph Raison (veuf), caviste, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Françoise-Catherine Offret, domestique, de Saumur.

**DÉCÈS**

- Le 1<sup>er</sup>. — François Bellenous, cultivateur, 59 ans, à l'Hospice.
- Le 2. — Albert-François Menochet, 44 mois, rue de l'Ancienne-Gare; — Maurice-Hippolyte Roy, 7 mois, rue Nationale; — Victor Malbois, 7 ans à l'Hospice.
- Le 3. — Aimée Massacry, sans profession, 55 ans, épouse Alexandre Monmeson, rue du Marché-Noir.
- Le 4. — Marie Métivier, sans profession, 88 ans, veuve Joseph Genet, rue du Temple; — Alcide Blandin, charron, 36 ans, à l'Hospice; — Julienne Assier, sans profession, 77 ans, veuve Pierre Girard, hameau du Petit-Puy.
- Le 6. — Anne Budan, journalière, 65 ans, rue de la Visitation; — Charles Fortier, 2 ans 1/2, rue Nationale.
- Le 7. — Louise-Marguerite Jouvenelle, couturière, 27 ans, épouse Vincent Riobé, rue des Ecuries.
- Le 9. — Louis-François Goisard, journalier, 57 ans, Grand-Rue; — Henriette Leveau, lingère, 35 ans, rue Brault.

- Le 11. — Jean-Baptiste Monnier, chapelier, 63 ans, à l'Hospice; — Léon Julien, 15 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 12. — Léonie Dubois, 4 ans, Grand-Rue.
- Le 14. — Augustine Gaugain, 7 mois, rue de l'Arsenal.
- Le 15. — Georgette Brossmann, 20 mois, rue de Poitiers.
- Le 16. — Louis Dixmier, cultivateur, 88 ans, hameau du Petit-Puy.
- Le 18. — Gabrielle-Désirée Bancelin, sans profession, épouse Alexandre Largentier, quai Saint-Nicolas.
- Le 20. — Victoire Vallée, propriétaire, 77 ans, veuve Dominique Boutin, rue de Rouen.
- Le 21. — Théodore-François Mahoudeau, rentier, 65 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Edouard Julien, mécanicien, 21 ans, à l'Hospice.
- Le 22. — Célestine Dubois, 15 ans, quai de Limoges.
- Le 24. — Louis-Joseph-Léon Rivon, propriétaire, 74 ans, rue de Rouen.
- Le 26. — Joséphine-Eulalie Lebert, épicière, 55 ans, épouse François Boué, rue de la Croix-Verte.
- Le 28. — Joseph-Alexandre Vasseur, quincailleur, 58 ans, rue Saint-Nicolas; — Georges-René-Fernand Duperré, 2 mois, rue Verte.
- Le 30. — Charles Trouillard, 67 ans, propriétaire, rue d'Alsace; — Mathurin Sigogne, rentier, 77 ans, quai de Limoges.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 4 mai.  
Nos rentes sont très fermes: le 3 0/0 à 82.20; le 4 1/2 0/0 à 105.67.  
L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,403. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes. Les bénéfices du premier trimestre s'élèvent à 5,046,746 fr. en augmentation de 21,812 fr.  
La Société Générale est calme à 450.  
Les Dépôts et Comptes courants se tiennent fermement à 607.50.  
L'action de Panama clôture à 326. Le mouvement de hausse est momentanément arrêté par ce fait qu'il avait été un peu escompté et que la loi n'est pas encore votée au Sénat. Mais sitôt le vote du Sénat accompli on peut compter sur une vive reprise.  
Signalons l'inscription à la cote officielle des obligations foncières remboursables à 1,000 fr., émises le 17 avril à 387.50 par la Société des Immeubles de France, sous le patronage du Crédit Foncier.  
Ces titres reproduisent le type des obligations de la Banque hypothécaire depuis longtemps cotées à 495 fr. environ: même revenu, même taux de remboursement, mêmes garanties immobilières de premier ordre.  
Il est donc hors de doute que l'écart de plus de 100 francs existant entre ces deux titres identiques ne tardera pas à disparaître au grand profit des porteurs d'obligations de la Société des Immeubles de France.  
Les Métaux sont à 835. La puissance de cette société est reconnue par le marché anglais qui lui abandonne maintenant, ne pouvant faire autrement, la direction de la cote du cuivre.  
L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie Transatlantique reste fixée au 31 courant.  
Le Comptoir d'Escompte est à 1,030.  
Nos chemins de fer sont fermes.

**LE MONDE ILLUSTRÉ**

13, quai Voltaire, Paris.  
Paraissant le samedi de chaque semaine.  
Sommaire du 5 mai:  
ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.  
TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Salon de 1888, par Olivier Merson. — Les Fiançailles de Michel Klainglus, nouvelle, par George Montière. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.  
GRAVURES: Salon de 1888: *Autour d'une partition; Marie-Madeleine; Aux Champs; Au trot; Retour des Moissonneurs; à Freneuse; La Force brutale étouffant le Génie; Premier deuil; Les voix du Tocsin; Fin d'Été; Nains mendiants; l'Institut de France; Portrait de M. Dalou; Paysans et paysages; La Damnation de Faust; Béatrice et Bénédict; Famille de Pécheurs normands, en Basse-Seine.* — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.  
On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

**THÉÂTRE BÉNÉVENT**

Quai de Limoges.  
DIMANCHE 6 Mai 1888,  
**LES DEUX ORPHELINES**  
Drame en 5 actes et 8 tableaux, de Dennery.  
Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

**Dernières Nouvelles**

**Dépêche télégraphique.**  
Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 5 mai, 12 h. 37, soir.

Conseil de cabinet très court, les ministres ont seulement expédié les affaires courantes.

Mardi, le conseil des ministres se tiendra à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. Jeudi, malgré la fête de l'Ascension, un conseil de cabinet aura lieu à deux heures.

Le conseil de guerre de Marseille poursuit ses débats à huis-clos dans l'affaire Châtelaïn.

La sentence sera connue dans la soirée.

De nouvelles grèves viennent d'éclater en Belgique dans le borinage de Radovitz.

L'ambassadeur actuel d'Allemagne à Constantinople sera probablement nommé à Paris.

La proposition du rétablissement du scrutin d'arrondissement signée par les groupes de députés de toutes nuances républicaines, qui sera déposée dès la rentrée de la Chambre, se borne à consacrer le principe, en laissant à une commission à nommer, le soin de régler les détails.

Une autre commission déposera dès la rentrée des Chambres un rapport concluant au renouvellement triennal de la Chambre par moitié afin que la discussion puisse venir simultanément.

**PLACE DU CHARDONNET**

**GRAND CIRQUE INTERNATIONAL**

Directeur-propriétaire: SAM LOCKHART de l'Hippodrome de Paris  
Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir,  
L'original Dompteur SAM LOCKHART, de l'Hippodrome de Paris  
ET SES 6 ÉLÉPHANTS PRODIGIEUX  
Exercices gymnastiques et acrobatiques. — La célèbre famille Aragons, les merveilles acrobates. — L'intrépide Homme Singe, don Louis. — Le plus grand succès du jour: Les Pavéurs mélomanes, par la troupe M. Maisano.  
**PEPINO ET TONINO**  
Premiers clowns du Grand-Cirque de Madrid.  
Le désopilant clown VALDI  
PRIX DES PLACES  
Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

**M. J. BRUYÈRE** a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Métreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de *Petits Pois* et *Haricots verts* de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE: 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 4 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

**L'ÉPARGNE POPULAIRE**

87, rue d'Orléans, Saumur,  
Où vous trouverez:  
Des Complètes Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.



PAUL GODERT, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Marceau, n° 36.

**A VENDRE MAISON**

A Saumur, Rue Notre-Dame-de-Fenet, 29.

Le SAMEDI 19 MAI 1888, à midi, audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, boulevard Bérenger.

Mise à prix : 1,000 fr.

S'adresser : 1° A M<sup>e</sup> COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Marceau, n° 36; 2° A M<sup>e</sup> AVENET, avoué à Tours, rue Rapin, n° 2; 3° Au Greffe du Tribunal civil de Tours, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE PAR ADJUDICATION AMIABLE**

Le jeudi 31 Mai 1888, à 4 heures, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON,

**I. -- UNE PROPRIÉTÉ**

Située au Vieux-Bagneux, sur le bord du Thouet, à l'abri des inondations, comprenant: Maison avec caves, buanderie, nombreuses dépendances et jardin bien planté, le tout contenant vingt-deux ares.

**II. -- Un Clos de Vigne**

Contenant soixante-six ares environ, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle, commune de Bagneux. Ces immeubles, appartiennent à MM. LABICHE. Mise à prix : 45,000 fr. Grandes facilités pour les paiements. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

1<sup>er</sup>. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine; 2<sup>es</sup>. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent; 3<sup>es</sup>. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M<sup>me</sup> LECLORENEC et à ses enfants. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**FOURRAGE VERT**

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qui pourra faire rendre à domicile.

Etude de M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beau-paire, 17.

**A LOUER LA FERME DE GRAVOUILLEAU**

Pour la Toussaint prochaine (1888) Sise à Chétigné, commune de Distré,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables,

Le tout d'une contenance de 6 hectares 19 ares 97 centiares.

On adjoindrait à la location, à la convenance du preneur, environ

1 hectare 22 ares de la Terre-de-France, Située sur la route du Coudray, entre le Coudray et Chétigné.

Pour tous renseignements : S'adresser à M<sup>e</sup> GAGNAGE, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> SACHOT, huissier à Cholet.

**CHATEAU DE MAULÉVRIER**

Ville de ce nom.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.**

Le LUNDI 14 Mai 1888, à midi très précis, et jours suivants, M<sup>e</sup> SACHOT procédera à la vente de 3,600 bouteilles de vins,

Provenances du marquis de Lursaluces (Château-Coutet et Château-Yquem), Mouton de Rothschild, Château-Lafite, Margaux-Dutheil, Margaux-Médoc, Saint-Emilion, Zucco, Xérés, Frontignan, Madère, Malaga, Lœcrima-Christi, Volnay, Chambertin, Mâcon, Corton, Vouvray, Obion, Jougé et autres provenances; De plusieurs beaux OBJETS MOBILIERS, consistant en garnitures de cheminée, lustres, etc. D'un MAGNIFIQUE BREAK de COURSES garni en DRAP BLEU; Et d'une belle collection d'ORANGERS et de CITRONNIERS.

On paiera comptant, plus 5 0/0 sans fraction.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Reçoit aussi, vins d'Algérie, contenant 11 degrés d'alcool, vins blancs de Staouly et vins rouges de Sahel (province d'Oran). Prix très avantageux.

**A VENDRE OU A LOUER**

**PETITE PROPRIÉTÉ**

Sur la route de Dampierre, Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> LECOMTE-GOUBY.

S'adresser, pour visiter, au voisin, M. SCHRETTENTALER, dépositaire des clefs, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A Vendre ou à Louer**

DE SUITE Avec ou sans le Clos de vigne

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

DITE DE PLAISANCE, Sise au Pont-Fouchard,

Appartenant à M. Papin-Leroy. S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, et au vigneron PELTIER pour visiter.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques. Le SAMEDI 12 MAI 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu: Un vieux meuble en bois sculpté, pendule Louis XIV, commode et glace Louis XV, bois de lit style Empire, tables, appliques, vieux violons, violoncelles, guitares, harpe, volumes et autres objets. Au comptant, plus 10 0/0.

**A VENDRE**

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE COUPES DE LUZERNE**

SUR PIED Le VENDREDI 11 mai 1888, à une heure du soir, au château de la Fuis et à Grenelle, commune de Saumur,

Il sera vendu: La récolte à faire sur environ cinq hectares de terre en luzerne, divisée en neuf lots.

Au comptant, plus 10 0/0.

**A LOUER UNE PETITE MAISON**

Pour la Saint-Jean 1888, Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de santé

**UN MAGASIN**

Situé au centre du commerce Bail et conditions avantageuses S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

La plus grande CAVE de Saumur Située rue du Presbytère, Propre au commerce des vins ou comme glacière.

**QUINCAILLERIE ROLLAND Frères**

5, rue d'Orléans SAUMUR

Fils de fer galvanisés pour la vigne, Ronces artificielles, Grilles galvanisées, Outils et Meubles de jardins.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**

PRÉPARE AUX ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI

**D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte**

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**Alimentation des Enfants**

**FARINE - MORTON**

Recommandée par les Médecins à l'époque du sevrage. 1 fr. 40 la Boîte. Dans toutes les Pharmacies

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CACAO VAN HOUTEN**

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

**Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.**

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT																			
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(ori.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	»	Vivry	8 40	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	»	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 53	9 08	»	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 06	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 2	9 20	»	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 53	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	2 53	8 2	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52												
Poitiers	»	10 33	»	»	5 2	»	12 12												
SAUMUR — BOURGUEIL										SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Mixte soir				
Saumur	7 46	13 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58				
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22				
Bourgueil	9 07	3 23	7 1	Saumur	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34				